

(suite
de la
page
2066)

A

Annexe 1

PARLEMENT DES ENFANTS - FORMULAIRE TYPE N° 1

À retourner à DGESCO B2-3 avant le 23 novembre 2007

Téléphone 01 55 55 36 74

Télécopie 01 55 55 29 54

Il vous est demandé de remplir cette annexe de manière la plus lisible possible (frappe ou lettres capitales)

ACADÉMIE :

DÉPARTEMENT :

Circonscription électorale	Nom, adresse et téléphone de l'école	Nom du professeur
1ère		
2ème		
3ème		
4ème		
5ème		
6ème		
7ème		
8ème		
9ème		
10ème		
11ème		
12ème		
13ème		

Annexe 2

PARLEMENT DES ENFANTS - FORMULAIRE TYPE N° 2

À retourner à DGESCO B2-3 avant le 1er février 2008

Téléphone 01 55 55 36 74

Télécopie 01 55 55 29 54

Il vous est demandé de remplir cette annexe le plus lisiblement possible (frappe ou lettres capitales)

ACADÉMIE :

DÉPARTEMENT :

Circonscription électorale :

École :

A - Nom de l'élève titulaire :

A.1 Adresse de l'élève titulaire :

A.2 Nom de l'accompagnateur :

A.3 Qualité de l'accompagnateur :

A.4 Adresse de l'accompagnateur :

B - Nom de l'élève suppléant :

B.1 Adresse de l'élève suppléant :

B.2 Nom de l'accompagnateur :

B.3 Qualité de l'accompagnateur :

B.4 Adresse de l'accompagnateur :

C - Nom de l'enseignant :

C.1 Adresse de l'enseignant (école) :

C.2 Adresse personnelle de l'enseignant :

A

nnexe 3

PARLEMENT DES ENFANTS - CALENDRIER 2007-2008

NOVEMBRE 2007	DÉCEMBRE 2007	JANVIER 2008	FÉVRIER 2008	MARS 2008	AVRIL 2008	MAI ET JUIN 2008
<p>23 novembre - envoi à la DGESCO des classes retenues par département</p>	<p>L'Assemblée nationale envoie aux classes le colis pédagogique</p>	<p>Avant le 18 janvier - envoi par les classes du nom du député junior et de celui de son suppléant à l'inspection académique</p>	<p>Avant le 1er février - transmission des noms des députés juniors à la DGESCO qui les transmet à l'Assemblée nationale</p>	<p>Avant le 7 mars - remise des travaux (propositions de loi + questions) par les classes aux rectorats</p> <p>Avant le 15 mars - envoi par l'Assemblée nationale de la circulaire "transports et organisation de la journée" aux participants</p> <p>Entre le 17 et le 21 mars - réunion des jurys académiques et sélection des propositions et des questions</p>	<p>Avant le 4 avril - envoi des travaux sélectionnés par les jurys académiques à la DGESCO</p> <p>Avant le 23 avril - transmission de ces travaux à l'Assemblée nationale</p> <p>Courant avril - l'Assemblée nationale envoie aux participants badges et invitations</p>	<p>Avant le 9 mai - réunion du jury national</p> <p>Avant le 30 mai - transmission par les écoles lauréates académiques, directement à l'Assemblée nationale, des RIB ou RIP permettant le versement du prix en espèces</p> <p>Avant le 30 mai - impression des 3 propositions de loi retenues pour envoi par l'Assemblée nationale aux classes</p> <p>Entre le 2 et le 7 juin - discussion des propositions de loi dans les classes</p> <p>Le 7 juin - Parlement des enfants</p>